

**DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES**  
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 4 juillet 2018, à compter de 13 h,  
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,  
101, promenade CentrepoinTE

**Dossier n° :** D08-02-18/A-00149  
**Propriétaire(s) :** Luc et Sandra Bergevin  
**Emplacement :** 50, rue Gilmour  
**Quartier :** 14 – Somerset  
**Description officielle :** partie du lot 1 (Est de la rue MacDonald) plan enr. 15558  
**Zonage :** R4V [478]  
**Règlement de zonage :** 2008-250

**OBJET DE LA DEMANDE :**

Les propriétaires souhaitent construire un rajout/vestibule de plain-pied de 4,2 m sur 3,1 m à l'arrière de leur maison existante, conformément aux plans déposés auprès du Comité.

**DISPENSE REQUISE :**

Pour aller de l'avant, les propriétaires demandent au Comité d'accorder des dérogations mineures au Règlement de zonage visant à permettre la réduction du retrait de la cour latérale intérieure sud à 0,4 mètre et la réduction du retrait de la cour arrière à 0,56 mètre sans cour fournie, alors que le règlement stipule que, lorsqu'il s'agit d'un lot d'angle, le retrait minimal d'une ligne de lot latérale intérieure ou arrière doit être de 1,2 mètre, plus une autre cour contiguë aux lignes de lot latérale intérieure et arrière d'une superficie égale à 25 % de la profondeur du lot et à 30 % de la largeur du lot.

Il y a lieu de noter qu'aux fins de l'application du Règlement, la rue MacDonald est considérée comme étant la ligne de lot avant de la propriété visée.

**LA DEMANDE** indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.